

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Il faut des négociations, il faut des « contrats », il faut des compromis... mais pas cet ANI !

- Social - Accords de Wagram -
Date de mise en ligne : vendredi 8 février 2013

Démocratie & Socialisme

C'était une excellente idée d'envisager un sommet social après les élections présidentielles et législatives.

La droite avait tellement cassé le droit du travail pendant dix ans (lois Fillon, Larcher, Bertrand... recodification du code du travail, etc) qu'il fallait le reconstruire, éradiquer la précarité. Il était nécessaire d'impliquer le patronat dans la lutte contre le chômage, contre les licenciements. Il fallait ré-augmenter les salaires bloqués depuis dix ans et donner des droits nouveaux en termes de santé, sécurité, conditions de travail. Encourager les salariés, les mobiliser, c'était le moyen de sortir plus vite et plus sûrement de la crise, tout en confrontant le patronat à ses responsabilités.

Il faut négocier avec le patronat, l'engager dans le redressement du pays. Le Medef a une lourde part de responsabilités dans le chômage de masse, il doit être concerné profondément dans la sortie de crise, la redistribution du travail et des richesses.

On se souvient dans l'histoire de notre pays, des célèbres « sommets » de Matignon en 1936 après la crise de 1929 et de Grenelle en 1968 après la grève générale, où patronat et syndicats, à chaud, négocièrent des avancées historiques qui marquèrent le XXe siècle ! Plus près de nous, après novembre décembre 1995 et la victoire de la gauche, le 10 octobre 1997, Lionel Jospin avait convoqué un « sommet social » où le gouvernement engagea les « partenaires sociaux » à négocier les 35 h avant qu'une loi ne les consacre. Dans tous ces cas, sous la pression des grèves, luttes sociales ou du gouvernement, la gauche faisait progresser la cause de millions de salariés.

Mais, là au sommet de Wagram qui a commencé le 16 juillet 2012 pour se terminer à froid le 11 janvier 2013, on n'a pas eu du tout ni le même enthousiasme, ni le même résultat. Ni lutte sociales, ni propositions centrales et fortes du gouvernement de gauche, et à la fin seule une minorité syndicale a signé.

L'ANI de Wagram c'était une bonne idée, mais un mauvais résultat en relation avec les espérances conçues.

Oui, il faut signer des accords, des contrats...

Il faut autant de contrats que possible et autant de lois que nécessaires.

Les négociations, les contrats, c'est bon, c'est utile : si vous avez conduit une grève, vous négociez forcément, tous les syndicalistes, le savent Et par contrat, par accord, vous pouvez obtenir davantage que ce que la loi prévoit. Mais si le rapport de force n'est pas si bon, la loi peut parfois faire avancer des situations bloquées par les refus du patronat : ce fut le cas des 35 h qui créèrent 400 000 emplois et constituèrent une progression historique.

Bien sur, si les « partenaires sociaux » c'est à dire les représentants des classes adverses patronale et salariale parviennent à négocier mieux que la loi, c'est bon pour tous. Entre le contrat et la loi, c'est le principe de faveur, c'est-à-dire ce qui est le plus favorable au salarié qui l'emporte, c'est ainsi qu'on fait progresser les droits sociaux.

Il est sain, pour un gouvernement, de chercher à consulter les syndicats avant de faire une loi, et de chercher à en convaincre les patrons. Concertations, négociations, sont nécessaires : encore faut-il respecter certaines règles, par exemple, écouter la majorité des syndicats revendicatifs plus qu'une minorité signant à bas niveau. Une négociation, ça se conduit, ça se guide, comme le fit Lionel Jospin en 1997.

Mais si un patronat ne veut pas faire de concession, propose une feuille de route régressive, il n'y a aucune raison

de le suivre.

L'idée qu'il faudrait à tout prix respecter « fidèlement et loyalement » une négociation, un accord, un compromis dictés par le patronat est totalement aberrante. Ce sont les représentants du peuple, les élus qui décident, pas le clan dominant des patrons du Medef. S'il n'y avait plus de loi sans accord préalable des patrons, on changerait carrément de République : il n'y aurait plus jamais d'avancée sociale, on n'aurait jamais eu les congés payés, les 40 h, les 35 h, les retraites, la Sécu... car tout cela a été imposé par une synergie de l'action des syndicats et de gouvernement de gauche !

L'ANI de Wagram, du 11 janvier, écrit par le Medef, défendu par le Medef, resté minoritaire n'a aucune sorte de légitimité pour devenir « loi de la République ». Ca ne veut pas dire qu'il faut le détruire, mais il ne faut prendre que ce qu'il est, un texte d'une minorité fortement contesté par une majorité !

Le Parlement n'est pas aux ordres du Medef, de ce qu'il concède ou refuse !

Est-ce que l'ANI est un compromis ?

Mais ce n'est pas un compromis. Il n'y a rien dedans qui favorise en quoi que ce soit les salariés. Aucune avancée. Aucun progrès. Uniquement des petites mesures tordues, confuses, manipulées pour in fine arranger le patronat pas le salariat.

Il n'y a aucune restitution de droits perdus depuis dix ans. Il n'y a pas une seule mesure contre le chômage. Il ne fera pas un chômeur de moins. Quasi aucune mesure ne s'applique avant fin 1993 et donc rien ne pèsera donc pour aider le gouvernement à « inverser la courbe du chômage » cette année.

Rien de nouveau en matière de formation professionnelle (120 h sur toute la vie), une « complémentaire santé » limitée, chère, tardive et tournée vers les gros groupes d'assurances privés, aucune interdiction des CDD abusifs, partiellement et ridiculement taxés, remplacés pas des intérim, flexibilisation maximale des temps partiels contre 85 % des femmes qui le subissent en majorité, développement massif du chômage partiel et recul des droits à formation afférents, dégressivité des indemnités chômage, reculs de l'information des IRP, création de CDI intermittents, « pactes » aléatoires de baisse de salaires et de changements d'horaires, de « mutations internes », « plans de sauvegarde de l'emploi » accélérés, fluidifiés, facilités... recul historique dans la défense des contrats de travail face à des accords dérogatoires, affaiblissement grave des droits des salariés face aux prud'hommes, remise en cause des procédures devant les juges... ca fait beaucoup de négatif. Tellement de « négatif » qu'il est impossible de parler de « compromis ».

Négociation ? Non. Contrat ? Non, c'est un diktat. Compromis ? Non. ANI ? Deux des trois syndicats signataires (CFTC et CGC) n'ont pas vocation à le signer. Seule la CFDT le peut, elle a autour de 20 % des voix. FO et CGT qui le refusent ont autour de 50 % des voix.

La majorité du Parlement doit être raisonnable et respectueuse : elle doit corriger ce très mauvais résultat du 11 janvier, écouter la majorité des salariés.

Ceci d'autant que les 18 millions de salariés concernés, ayant lu, étudié, analysé l'ANI, sauront faire entendre leurs voix. Car ils ont le rapport de force : la droite, Sarkozy l'allié déclaré du patronat a été battu, la gauche dirige, elle a tous les pouvoirs, elle peut, elle doit entendre SON électorat.